Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DEVE 81 Subvention en nature consistant en 1000 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens (15e) et convention avec l'association « Le Club Vaugirard ».

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec « Le Club Vaugirard », une convention pour l'attribution d'une subvention en nature constituée de 1000 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens (15e), en vue de leur vente au profit d'associations œuvrant dans le domaine social ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Le Club Vaugirard » domiciliée 32 rue du Colonel Pierre Avia Paris (15ème), la convention dont le texte est joint au présent projet de délibération, prévoyant l'attribution d'une subvention en nature constituée de 1000 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens (15e), en vue de leur vente aux enchères au profit d'associations du quartier œuvrant dans le domaine social.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée de trois ans. À l'issue de cette période elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO